

DATE DE CONVOCATION : 03/02/2023

DATE D’AFFICHAGE : 03/02/2023

Présents : BERTHET Sandrine, BENEITO Christian, ALIOUA Yacine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, MURAZ-DULAURIER Gilles, CHATELAIN Eric, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, GARDET-CADET Michel, OMELTCHENKO Luc, CHEVRIER-GROS Sébastien,

Excusées : GIANNINA Gisèle (donne pouvoir à Fabienne LASSIAZ, DRAGNEA Cindy (donne pouvoir à Patrick GRANDCHAMP

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 13 PRÉSENTS : 11 VOTANTS : 13

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Gilles MURAZ-DULAURIER est élu secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION N° 06/2023

#### DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE (Fond départemental d'équipements des communes – FDEC) FOURNITURE ET POSE DE CASES DE COLUMBARIUM

Madame le Maire rappelle que la commune a décidé de compléter l'aménagement du cimetière communal en installant 12 cases de columbariums supplémentaires.

Afin de limiter l'impact de cet achat sur le budget de la commune, Madame le Maire propose que le Conseil municipal sollicite le Département pour l'obtention d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC).

Le montant des dépenses éligibles au titre du Fonds Départemental d'équipement des communes (FDEC) est de 9 400 € HT.

#### DÉCISION

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **SOLLICITE** le Département pour une aide financière la plus élevée possible
- ✓ **DEMANDE** l'autorisation au Département de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Le Maire,  
Sandrine BERTHET

Le (la) secrétaire de séance

*Transmis au  
contrôle de légalité le  
Publié le*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217302975-20230210-2023\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Publication : 14/12/2022